

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

29/10/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01115P0158

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement de la partie Sud du site de l'IGN / commune de Saint-Mandé

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROPEQUIPEMENTS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur François BRIVAL en qualité de Directeur d'EUROPEQUIPEMENTS

RCS / SIRET

14 0 8 1 5 1 9 1 1 4 8 1 0 0 0 2 2 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36 - Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés	L'opération développe environ 25 500 m <sup>2</sup> de surface de plancher

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

L'assiette foncière correspondant au périmètre de l'opération est d'environ 12 000m<sup>2</sup>. Elle se situe sur la commune de Saint-Mandé, dans le département du Val-de-Marne.

Entièrement dédiée à l'activité de bureaux, l'opération développe environ 25 000 m<sup>2</sup> de surface utile de bureaux se décomposant ainsi :

- bâtiment A : 6 696 m<sup>2</sup> de bureaux
- bâtiment B : 7 958 m<sup>2</sup> de bureaux
- bâtiment C : 8 948 m<sup>2</sup> de bureaux

## 4.2 Objectifs du projet

Implantation historique de l'Institut national de l'information géographique et forestière depuis sa création en 1940, le site de Saint-Mandé connaît une profonde restructuration depuis 2008. Le terrain de 3 hectares est en cours de réaménagement afin d'accueillir au nord les services parisiens de l'IGN, de Météo-France et du SHOM, et au sud des logements sociaux et un parc d'activités tertiaires.



2009/2011 : création du bâtiment principal (siège de l'IGN et de MétéoFrance) + création de 190 logements (dont 60 logements sociaux au sud)



2011/2013 : regroupement et rénovation de l'IGN et de MétéoFrance dans la partie Nord du site



2016 : aménagement de la zone sud avec création d'un bâtiment à vocation tertiaire, objet de la présente demande

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les bâtiments existant n'abritent plus d'activités et seront entièrement démolis par le maître d'ouvrage.

La durée des travaux est estimée à 27 mois (y compris la démolition des bâtiments existants) avec une date de démarrage prévue au 3ème trimestre 2016.

Enfin, l'ensemble des travaux sera réalisé en une seule phase.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la construction de 25 000m<sup>2</sup> à vocation tertiaire, répartis à travers trois bâtiments (A, B, C) de niveaux +5.

3 niveaux de parking sont prévus, générant une cote minimale à 40,54m NGF. Des voiries de desserte interne seront créées de manière à assurer l'accès aux parkings souterrains.

Soulignons la qualité architecturale et environnementale de ce projet, notamment par le biais de la mise en oeuvre d'une double démarche de certification environnementale : la certification Haute Qualité Environnementale (HQE®) et la certification BREEAM®. A ce stade du projet, les objectifs de performance retenus pour chacune de ces deux certifications sont "excellents" et "very good".

Parallèlement à cette démarche de certification environnementale, la maîtrise d'ouvrage vise également une certification énergétique Effinergie+.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, la présente opération est soumise à l'obtention d'un permis de construire.

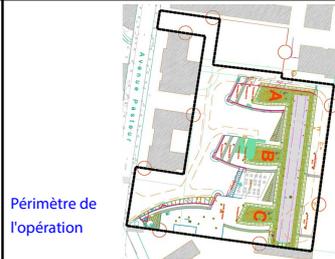
Au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau, la présente opération n'est pas soumise à autorisation.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire n'est pas rempli dans l'optique d'une autorisation particulière, mais pour savoir si le projet est soumis à étude d'impact.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques						Valeur	
	Bâtiment A	JARDINS	Bâtiment B	JARDINS	Bâtiment C	JARDINS	SPC
Etage5	721		801		625		2 147
Etage4	1 019		1 222		1 045		3 286
Etage3	1 247		1 464		1 905		4 616
Etage2	1 343		1 559		2 111		5 013
Etage1	1 257		1 511		1 869		4 637
RDC	1 109		1 401		1 393		3 903
<b>TOTAL</b>	<b>6 696</b>	<b>0</b>	<b>7 958</b>	<b>0</b>	<b>8 948</b>	<b>0</b>	<b>23 602</b>
La surface RDC des bâtiments comprend la surface des halls ci-contre							
	Hall A		Hall B		Hall C1 & C2		
	279		182		326		245



Périmètre de l'opération

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

73 avenue de Paris  
94 160 Saint-Mandé

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2° 25' 28.5" E Lat. 48° 50' 42" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Point d'arrivée : Long.   °   '   " Lat.   °   '   "

Communes traversées :

Commune de Saint-Mandé (département du Val-de-Marne)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet ne constitue pas un programme de travaux tel que définit par l'article L122-1 II du code de l'environnement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est constitué d'un bâtiment principal récemment utilisé par le laboratoire de recherche (COGIT) de l'Institut Géographique National.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au niveau régional, le secteur sur lequel s'implante le projet est encadré par le SDRIF d'Ile-de-France, approuvé le 27 décembre 2013.

Au niveau communal, le projet s'inscrit sur le territoire communal de Saint-Mandé. Le PLU a été approuvé le 12 mai 2011 et modifié par le Conseil Municipal le 26 mars 2013.

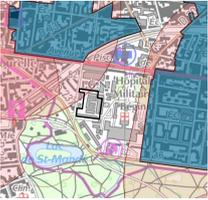
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

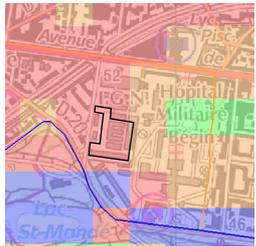
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de l'AVAP de Vincennes créé le 25/09/2013. Cependant, il n'intercepte aucun périmètre d'AVAP ou de ZPPAUP.	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas d'enveloppe susceptible de matérialisée une probabilité de zone humide.	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mandé est concernée par un PPRN (prescrit le 01/08/2001) au titre des "mouvements de terrain par affaissements et effondrements" (zone très faible). Aucun PPRT n'est recensé sur le territoire de Saint-Mandé.  La commune de Vincennes, limitrophe au périmètre de l'opération, n'est concernée ni par un PPRN ni par un PPRT.	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données Basias ne recense qu'un seul site (IDF9400277). Ce site correspond à l'IGN et à ses activités d'édition, toujours en activité.  La base de données BASOL ne recense aucun site à proximité immédiate du périmètre d' l'opération.	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mandé est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France et l'exploitation du réseau d'eau potable est confiée à la société VEOLIA EAU. L'eau distribuée dans la commune provient de la Seine. Elle est filtrée et désinfectée à l'usine de Choisy-le-Roi, dont la capacité moyenne de production journalière est de 350 000 m <sup>3</sup> par jour. L'eau est acheminée vers Saint-Mandé grâce à un important réseau de canalisation. Aucun captage ou périmètre de captage d'eau potable n'est recensé au droit du périmètre de l'opération.	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de l'opération intercepte le site naturel inscrit des franges du Bois de Vincennes (inscrit le 16/12/1980 - site n°6971).	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>	
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de l'opération intercepte le périmètre de protection de l'Eglise Saint-louis, classée monument historique le 10/09/1996.  A ce titre, le MOA a rencontré l'ABF le 08/10/2015 et une seconde réunion de travail est prévue le 04 novembre prochain.	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit trois niveaux de sous-sol dont la plus basse côte est estimée à 40,5m NGF.</p> <p>La base de données <a href="http://www.inondationsnappes.fr">www.inondationsnappes.fr</a> caractérise le périmètre de l'opération comme ayant une "sensibilité très forte" aux remontées de nappes.</p> <p>La base de données du BRGM d'Infoterre recense un forage (n° <a href="#">01837B117B</a>) réalisé lors d'une étude de faisabilité permettant de tester le potentiel géothermique du projet de restructuration du site de l'IGN. Ce forage a fait apparaître une cote d'eau à -19m sous le terrain naturel.</p> 
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais devant être excavés sur l'entière superficie du site, en fonction des filières adaptées, représentent environ 70 000 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de l'opération ne comprend aucun espace vert propice au développement d'une sensibilité écologique particulière.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'incidence du projet pourrait résider dans le risque de covisibilité avec l'Eglise Saint-Louis (monument historique classé) et le site naturel inscrit des Franges du Bois de Vincennes.</p> <p>Toutefois, le parti architectural et paysager du projet apporte une valeur ajoutée paysagère au secteur, par rapport au bâti existant. De plus, l'ABF est concertée par le MOA pour une intégration paysagère réussie</p> <p>L'impact sur le monument historique et le site naturel est donc positif.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mandé et sa commune voisine Vincennes ne sont soumises à aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Mandé peut être concerné par le risque de mouvements de terrain (PPRN prescrit le 01/08/2001) et par le risque de remontée de nappes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A l'échelle du projet, aucun autre projet connu n'est susceptible de cumuler des impacts sur l'environnement avec la présente opération.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un site à usage d'activités et de stockage, désaffecté et implanté en milieu périurbain.

L'analyse socio-environnementale réalisée par Antea group dans le cadre de ce formulaire, s'est appuyée sur une bonne connaissance du territoire dans la mesure où Antea Group a également réalisé un forage de reconnaissance des sables yprésiens, dans l'optique d'étudier la géothermie comme recours énergétique.

C'est donc en connaissance de cause que nous pouvons cibler les principaux enjeux du secteur qui sont : la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel local, le risque de mouvements de terrains dû à la présence de carrières souterraines, et les contraintes de circulation en phase chantier du fait de la quantité de terre importante à excaver.

A ces enjeux, les réponses suivantes peuvent être apportées :

- la préservation et la mise en valeur du patrimoine : les bâtiments actuels, voués à la démolition dans le cadre du projet, ne bénéficient pas de traitement architectural de grande valeur. De plus il s'agit de bâtiments nettement plus énergivores que ceux prévus par l'opération qui vont viser à minima une certification environnementale HQE (niveau excellent) et BREAM (niveau very good). A cette démarche environnementale s'ajoute une volonté de performance énergétique qui se traduira par l'objectif d'une labellisation Effinergie+.
- afin de consolider la structure des fondations, une étude géotechnique complète sera diligentée dans les phases ultérieures du projet, dès que le propriétaire Etat/IGN donnera son accord pour accéder au site.
- et enfin, les contraintes de circulation durant la phase de terrassement : à raison de 70 000m<sup>3</sup> de matériaux extraits en 6 mois, le nombre de camions nécessaire à l'évacuation des déblais, est estimé à moins de 40 camions/jour. Un plan de circulation sera établi afin de sécuriser les conditions d'accès au site, et une attention particulière sera portée aux envols de poussières afin de limiter la gêne des riverains (arrosage des pistes par temps sec).

Au regard des enjeux qui ont été relevés lors de l'analyse environnementale, il ne nous semble pas nécessaire de produire une étude d'impact spécifique au présent projet.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Annexe n°1 - Réalisation d'un forage de reconnaissance</i>
<i>Annexe n°2 - Photomontages du projet</i>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

**PARIS**

le,

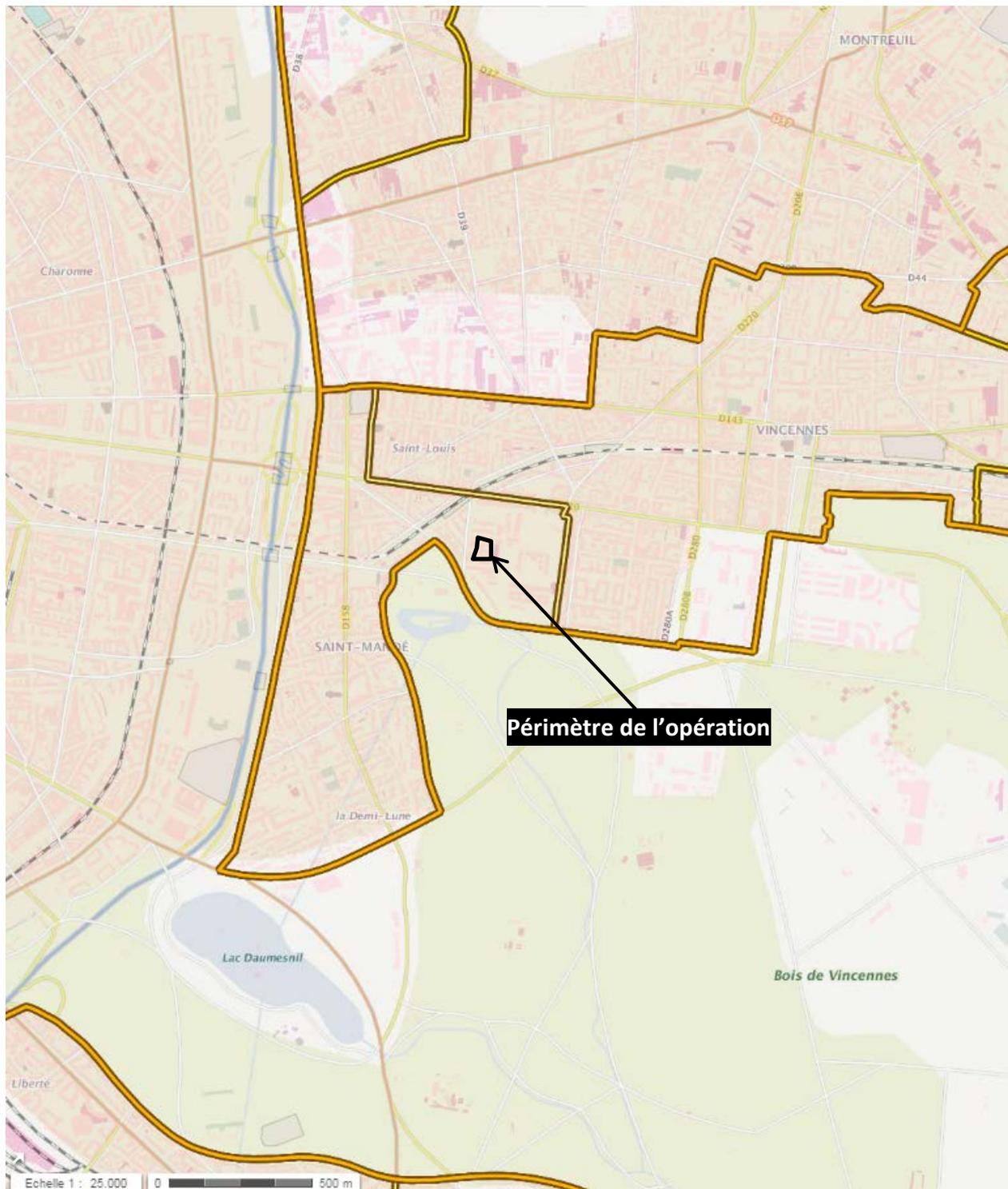
**27 octobre 2015**

Signature



**EUROPEQUIPEMENTS**  
 La Porte de Montmartre  
 SAS au Capital de 22 000 000 €  
 28, avenue Hoche - 75008 PARIS  
 Tél. : 01 44 95 88 88 - Fax : 01 53 76 09 76  
 R.C.S. Paris 408 519 148 - APE 6820B

# 1 - PLANS DE SITUATION AU 1/25 000



## 2 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

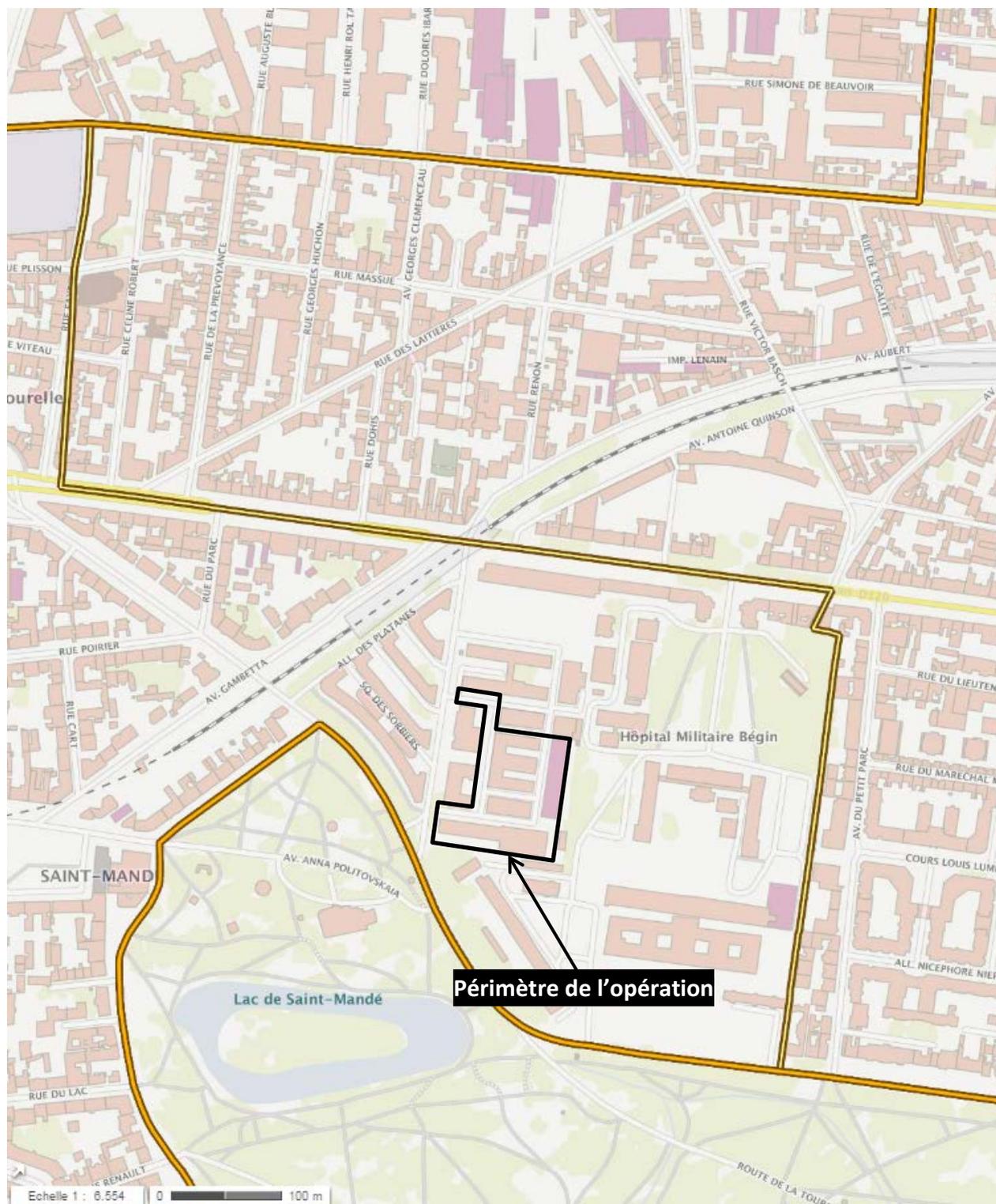


Figure 1 : Vue en plan du projet

### 3 - PLAN MASSE DU PROJET

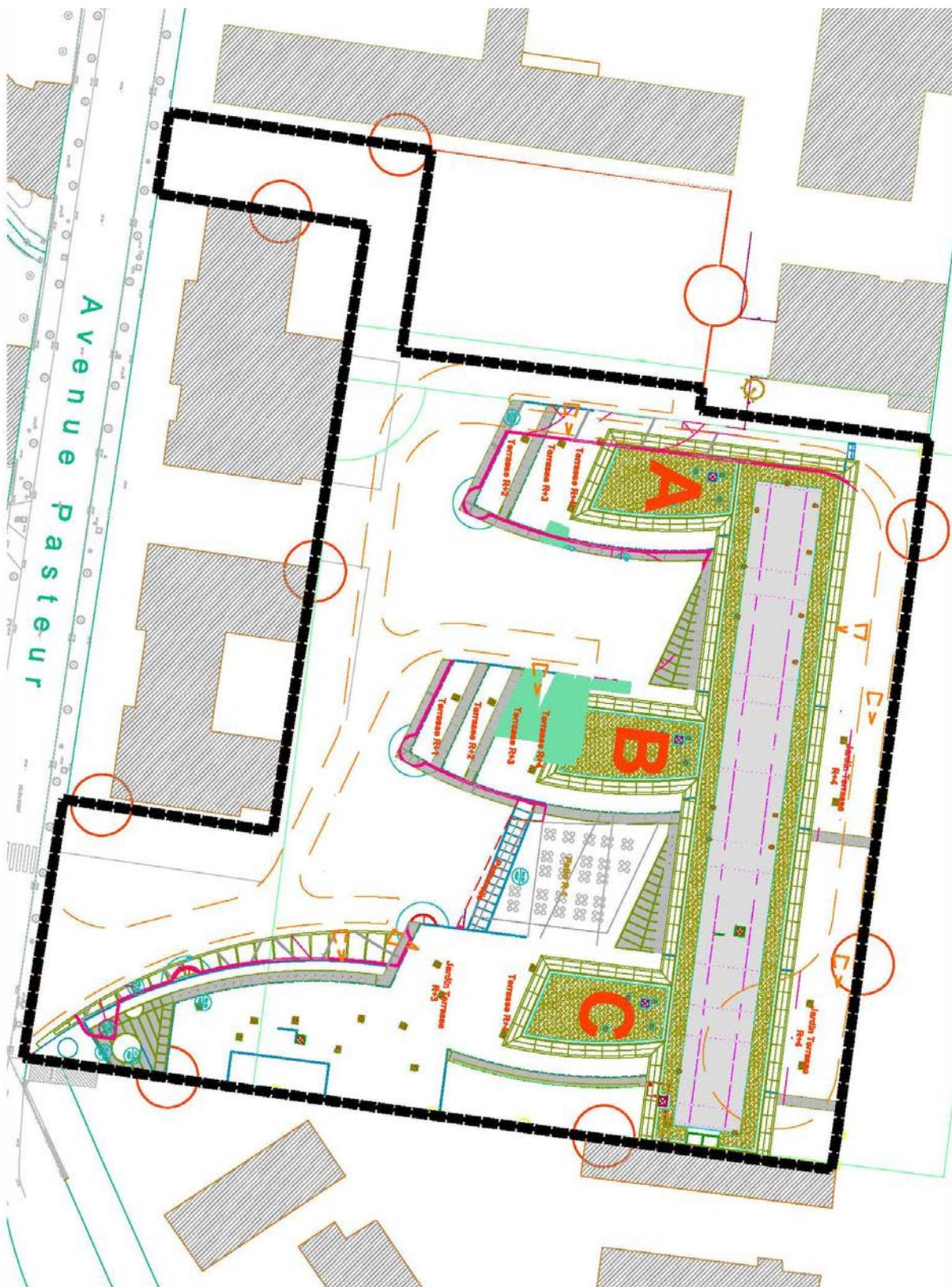
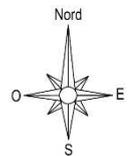


Figure 2 : Plan masse du projet

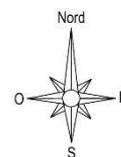
# 1 - ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photographie 1 : prise le 20 octobre 2015



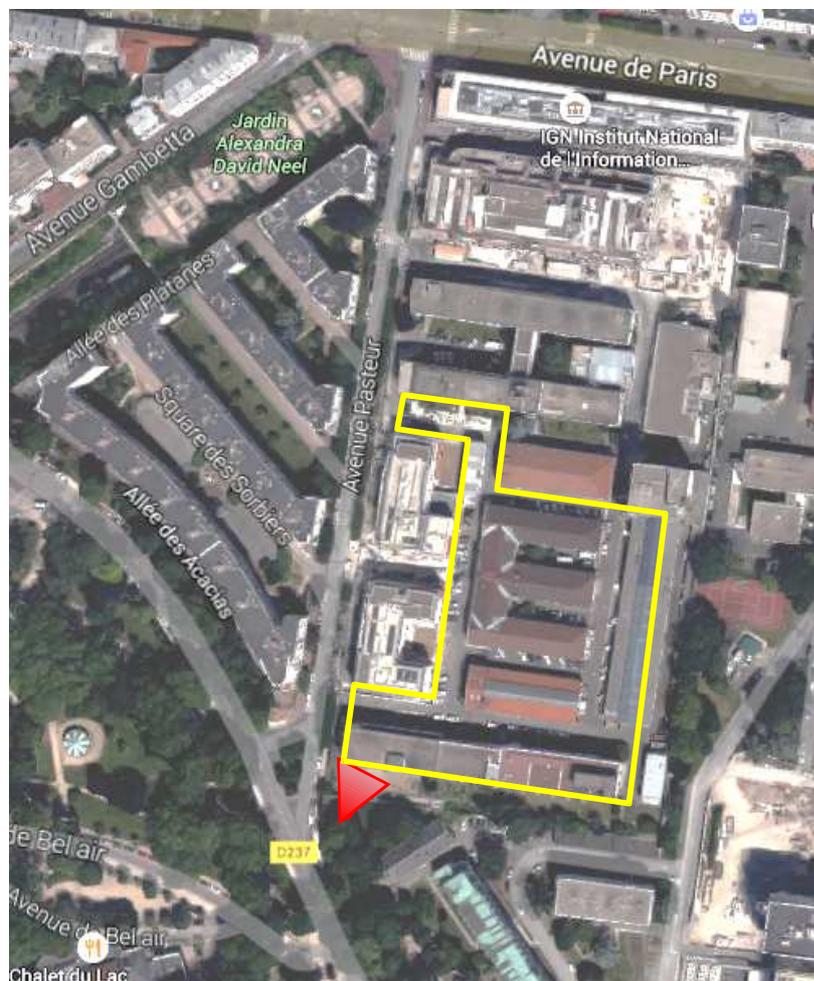
- Bâtiment IGN avenue de Paris -



Photographie 2 : prise le 20 octobre 2015



- Avenue Pasteur vers le sud -



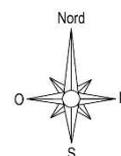
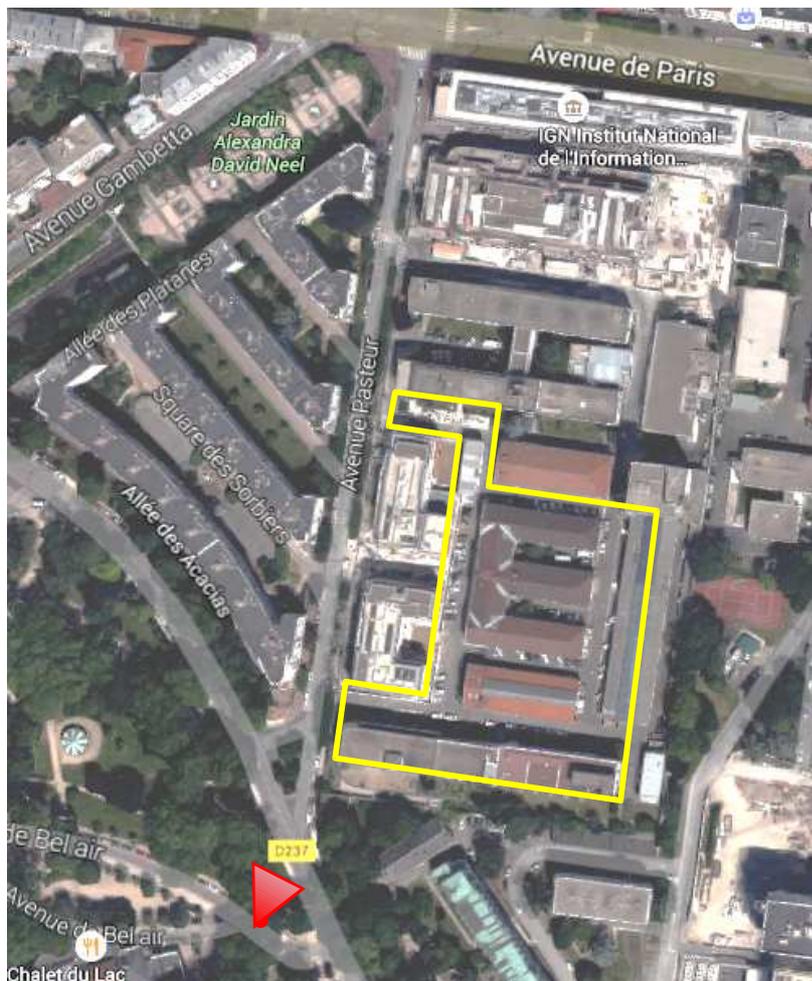
Photographie 8 : prise le 20 octobre 2015



- Vue intérieure du site -

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DEUXIEME niveau de titre PIECE F

- Avenue Pasteur vue  
depuis le Bois de  
Vincennes -



Photographie 10 : prise le  
20 octobre 2015

